
Délibération du Comité Syndical n° 2018/06/08-08

Séance du 8 JUIN 2018

**Objet : ADOPTION DE LA CONVENTION LOCALE POUR L'USAGE DES
FOURREAUX PROPRIÉTÉ DU SDE76 ET POUR L'ENFOUISSEMENT
COORDONNÉ DES RÉSEAUX AÉRIENS THD ET DES RÉSEAUX AÉRIENS
DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE SUR SUPPORTS COMMUNS**

Nombre	de membres en exercice :	75
	de membres présents :	38
	de pouvoir(s) :	10
	de membres votants :	48
	votes pour :	48
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 8 juin à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 31 mai 2018, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSSENT, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Anne PIMONT, Pierre SORIN, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, François DUPUIS, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Patrick GUERARD, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Christian POISSANT et Paul LESELLIER.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Hervé LEPILÉUR a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET,
M. Hervé CHEDRU a donné pouvoir à M. Jean-Marie CROCHEMORE,
M. Benoît DESCHAMPS a donné pouvoir à M. Michel LOISEL,
M. Hubert MAILLET a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,

M. Gilles AMAT a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET,
Mme Chantal VERHALLE a donné pouvoir à M. Daniel GRESSENT,
M. Daniel COLLARD a donné pouvoir à M. Xavier VANDENBULCKE,
M. Alain DEPREAUX a donné pouvoir à M. Gérard JOUAN,
M. Jean-Marie DUMOUCHEL a donné pouvoir à M. Daniel ROCHE,
M. Jean-Pierre PETIT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL.

Assistaient également à la séance :

- Mme Cécile SINEAU PATRY, Vice-présidente du Département,
- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Stéphan GOUALIER, Directeur relation collectivités locales Orange,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76.
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur du service transition énergétique du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/06/08-08 :

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION LOCALE POUR L'USAGE DES FOURREAUX PROPRIÉTÉ DU SDE76 ET POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX AÉRIENS THD ET DES RÉSEAUX AÉRIENS DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE SUR SUPPORTS COMMUNS

VU :

- les dispositions de l'article L2224-35 du CGCT,
- l'article 2, activités communes, des statuts du SDE76, visé par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 qui vise l'article L2224-35,
- les délibérations n° 2017/05/05-18, 2017/10/19-08, 2018/02/16-08 et 2018/03/30-20 autorisant les opérateurs THD à utiliser les supports électriques en vue de déployer en aérien le réseau THD sur nos supports,
- l'accord national du 30 janvier 2012 entre la FNCCR, l'AMF et Orange, portant sur la propriété des installations de communications électroniques et sur l'effacement coordonné des réseaux aériens sur supports communs,
- la convention qui en découle entre Orange et le SDE76, du 19 mars 2013,

CONSIDERANT :

- qu'il faut organiser entre les opérateurs numériques et le SDE76 les conditions dans lesquelles :
 - ✓ se réalisent les effacements coordonnés des ouvrages aériens sur supports communs du SDE76,
 - ✓ les fourreaux existants seront loués,
- qu'il faut respecter les principes d'égalité de traitement entre les opérateurs numériques,

PROPOSITION :

Le Président propose de signer avec chaque opérateur numérique qui déploie par convention des réseaux THD sur nos supports, une convention identique à celle signée avec Orange, fixant la propriété des installations en cas d'effacement coordonné, le

loyer d'usage de nos fourreaux de télécommunications et les conditions techniques et financières de ces effacements coordonnés sur supports communs.


Où cet exposé et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le modèle de convention à signer avec chaque opérateur numérique pour l'enfouissement coordonné,
- **CONFIRME** la redevance annuelle de location de fourreaux propriété du SDE76 à 0,50 € net par mètre linéaire de fourreau occupé, valeur 2013 et sa formule d'actualisation, tarif identique à celui pratiqué avec Orange,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec chaque opérateur numérique qui a signé ou signera la convention d'usage des supports aériens de nos réseaux électriques pour le déploiement en aérien du THD,
- **DECIDE** que cette délibération restera applicable chaque année, sauf nouvelle délibération contraire ou modificative du comité syndical.


Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,



Patrick CHAUVET.




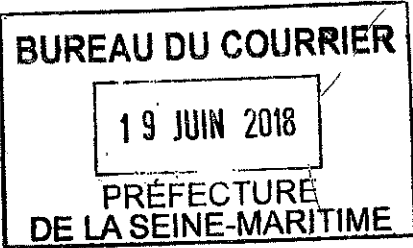
The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top edge and "de la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom.

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 240 rue Augustin Fresnel CS 20931 76237 ISNEAUVILLE CEDEX	<u>Date d'envoi :</u> 18/06/2018
---	--

Désignation des pièces : objet	n° délibération	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
élection d'un vice-président	2018/06/08-01	
autorisation donnée au président d'adhérer à la compétence éclairage public de la FNCCR	2018/06/08-02	
développement de la filière photovoltaïque	2018/06/08-03	
autorisation donnée au président de signer une convention avec la commune de Montville	2018/06/08-04	
taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 2019	2018/06/08-05	
vente des locaux du SDE76 sis 5 boulevard de la marne à Rouen	2018/06/08-06	
adoption des programmes pluriannuels de travaux année 2018 suite aux réunions des CLE	2018/06/08-07	
adoption de la convention locale pour l'usage des fourreaux propriété du SDE76 et pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens THD et des réseaux aériens de distribution électrique sur supports communs	2018/06/08-08	
adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray – transfert de patrimoine	2018/06/08-09	
proposition d'avenant n° 12 au contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF ET ENEDIS	2018/06/08-10	
renouvellement du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire du SDE76 (avenant n° 13 au contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, EDF ET ENEDIS)	2018/06/08-11	

Désignation des pièces : objet	n° délibération	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
autorisation donnée au président de signer avec ENEDIS la convention d'utilisation d'une plateforme d'échange internet « e-plans »	2018/06/08-12	
décision modificative n°1 du budget principal – 2018	2018/06/08-13	
décision modificative n°1 du budget génie civil – 2018	2018/06/08-14	

<p>Cachet de la collectivité et signature :</p> 	<p>Cachet de réception de la préfecture :</p> 
---	--